

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET  
EUROPÉENNES

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Délégation pour l'action extérieure des  
collectivités locales

**BILAN ÉVALUATIF DU FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS  
POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE  
(FFQCD)**

**AOÛT 2008**

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES.....	2
I – MISE EN CONTEXTE.....	3
II - HISTORIQUE DU FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	4
III – DISPOSITIF DE GOUVERNANCE.....	5
IV – DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES TROIS ANNÉES D’OPÉRATION.....	6
4.1 Le nombre de projets retenus et de projets déposés.....	6
4.2 Les partenaires impliqués.....	8
4.3 Le financement.....	9
4.4 Les retombées.....	10
V - PROCESSUS DE SELECTION ET DE SUIVI DES PROJETS.....	12
5.1 Les thématiques prioritaires.....	12
5.2 L'appel à projets.....	12
5.3 La durée des projets.....	13
5.4 La présentation des projets.....	13
5.5 Le Comité de sélection.....	13
5.6 Les critères d'évaluation des projets.....	14
5.7 Le suivi des projets.....	14
VI - DIFFUSION DE L'INFORMATION.....	15
VII - SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX CONSTATS ET DES VOIES A EXPLORER.....	16
VIII - PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT.....	17
ANNEXE 1 - LES PROJETS RÉALISÉS 2005-2008.....	18
ANNEXE 2 - LES CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ.....	23

## LISTE DES ACRONYMES

AECL :	Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Locales
ARF :	Association des Régions de France
CGF :	Consulat Général de France
CPCFQ :	Commission Permanente de la Coopération Franco-Québécoise
CRE :	Conférence régionale des élus
DGQP :	Délégation générale du Québec à Paris
DIACT :	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
ERAI :	Entreprise Rhône-Alpes International
FFQCD :	Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée
MAEE :	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MAMR :	Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCCCF :	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
MDEIE :	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec
MELS :	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
MRI :	Ministère des Relations internationales du Québec
OFQJ :	Office Franco-Québécois pour la Jeunesse
SCAC :	Service de Coopération et d'Action Culturelle
TQR :	Table Québec – Régions

## I - MISE EN CONTEXTE

Les représentants des gouvernements français et québécois, lors de la rencontre de mi-parcours de la 61<sup>e</sup> Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ), tenue à Paris le 30 janvier 2008, ont convenu de réaliser un bilan évaluatif conjoint du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD). Après environ trois années d'existence, les modalités de fonctionnement de ce programme méritaient d'être examinées afin que celui-ci puisse répondre encore davantage aux besoins des usagers et optimiser ainsi l'utilisation des sommes gouvernementales octroyées.

Le FFQCD a été mis en place en janvier 2005 sur décision des Premiers Ministres de France et du Québec. L'objectif visé était d'appuyer financièrement, dans les domaines économique, social et culturel, le développement de projets d'intérêt commun issus des collectivités territoriales, lorsque celles-ci et leurs partenaires sur le terrain s'engagent à fournir un financement de contrepartie au moins égal à celui des deux gouvernements.

Les Premiers Ministres de France et du Québec ont décidé, lors de leur rencontre alternée du 4 juillet 2008, d'inviter les élus participant aux 3<sup>es</sup> Ateliers de la coopération décentralisée, prévus à Québec du 8 au 10 octobre prochain, à formuler des recommandations sur le FFQCD à partir du présent bilan évaluatif.

Le ministère des Relations internationales du Québec (MRI) et le Consulat général de France à Québec (CGF), en collaboration avec la Délégation générale du Québec à Paris (DGQP), la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (AECL) au ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) de France et le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec (MAMR), ont contribué à ce bilan. Celui-ci est articulé de façon à présenter les principaux constats relatifs au fonctionnement du Fonds et à en tirer certaines propositions d'ajustement en vue de son développement.

## II - HISTORIQUE DU FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Dans la foulée de l'adoption par le gouvernement français de la Loi sur la décentralisation en 1982 et des mesures administratives qui en ont découlées, les collectivités territoriales françaises ont obtenu de nouvelles compétences et des ressources financières accrues. Elles ont alors pris en charge la conduite de leur coopération avec les États étrangers et cette évolution s'est notamment traduite, pour la coopération franco-québécoise, par la signature de plans d'actions entre la DGQP et différentes régions françaises, ainsi que par la réalisation de jumelages entre villes françaises et québécoises.

Cette multiplication des initiatives de coopération régionale a suscité le besoin d'une réflexion sur le développement et l'avenir de la coopération décentralisée. C'est dans cet esprit, qu'à l'initiative du Conseil régional de Poitou-Charentes, les premiers Ateliers franco-québécois sur la coopération décentralisée ont eu lieu à Québec, en octobre 2001.

La vitalité des régions françaises et leur valeur ajoutée à la coopération furent reconnues à cette rencontre. On estima que la coopération régionale se devait d'être complémentaire à celle menée au niveau national et qu'elle devait tenir compte des priorités définies lors des rencontres alternées des premiers ministres français et québécois.

La deuxième édition des Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée, qui s'est déroulée à Bordeaux en décembre 2003, s'est attachée à définir des outils concrets permettant de répondre au foisonnement des actions menées par les collectivités. Le projet de « fonds franco-québécois de coopération décentralisée » fut élaboré à partir de ce qu'avaient convenu les premiers ministres français et québécois lors de leur rencontre alternée en mai 2003. Ceux-ci avaient retenu le principe de créer un tel fonds au service de projets d'intérêt commun issus d'initiatives régionales et impliquant, de la part des collectivités et de leurs partenaires, un financement de contrepartie au moins équivalent à celui des deux gouvernements.

Le premier ministre québécois, M. Jean Charest, avait affirmé :

*« Je me réjouis de notre volonté commune de faire en sorte que notre coopération sur le plan économique prenne également racine en région. Nous tenterons au cours des prochaines années d'accentuer cette tendance de façon à ce que Français et Québécois, où qu'ils vivent sur nos territoires respectifs, puissent profiter également et pleinement, des retombées positives de notre coopération. »*

Pour sa part, le premier ministre français, M. Jean-Pierre Raffarin, avait déclaré :

*« Le temps est fini où seuls les gouvernements étaient les animateurs des vrais partenariats. Nous devons avoir de l'impulsion. Nous devons avoir la capacité de lancer le mouvement. Nous devons faire en sorte que ce mouvement soit partagé dans la société par les citoyens et leurs organisations. »*

En mai 2004, lors de leur rencontre suivante à Paris, les premiers ministres se réjouirent de la mise en place du Fonds à compter de janvier 2005. Ils le dotèrent de 50 000 € pour la partie française et d'une somme équivalente (soit environ 80 000 \$) pour la partie québécoise. Parallèlement, au Québec, une nouvelle gouvernance régionale prenait place. Les Conférences régionales des élus (CRÉ) étaient créées et le Fonds s'inscrivait dans une volonté du gouvernement de favoriser, en partenariat avec celles-ci, le développement économique, social et culturel des régions.

En 2006, le financement du Fonds a été doublé. Chaque partie y a alors investi l'équivalent de 100 000 €, soit environ 160 000 \$, en 2006-2007 et 2007-2008. En juillet 2008, les premiers ministres ont décidé de doubler à nouveau l'enveloppe du Fonds afin de la porter à 200 000 € (environ 300 000 \$) d'ici à 2010. En 2009, chacune des parties consacrera au Fonds 150 000 € (225 000 \$) et, en 2010, 200 000 € (300 000 \$).

### III – DISPOSITIF DE GOUVERNANCE

Le FFQCD a été institué sur décision des Premiers ministres québécois et français. C'est également sur décision politique que certaines thématiques ont été retenues, notamment le rapprochement entre les pôles de compétitivité et les créneaux d'excellence en 2006-2007.

Au plan de sa gestion, le FFQCD est administré au Québec par la direction France du MRI. Pour ce qui est de la partie française, le Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) près le CGF à Québec assume ce rôle.

Dès la création du Fonds, la DGQP a également joué un rôle très actif. Elle a apporté sa contribution sur le territoire français notamment en mettant en lien les partenaires potentiels québécois et français. Le MAMR a été un autre acteur très important du Fonds. Il a été associé étroitement à toutes les étapes du processus depuis 2006-2007 et a assuré un lien essentiel et déterminant auprès des CRÉ. Les CRÉ ont insufflé, du côté québécois, un grand dynamisme au sein du FFQCD.

Côté français, les conditions d'émergence des projets sont diverses mais elles semblent avoir été majoritairement favorisées par des impulsions de l'Association des Régions de France (ARF), de la DGQP et d'AECL.

Le rôle joué par les institutions nationales françaises comme Ubifance et Campus France est quant à lui resté mineur. Ces institutions ont d'abord pour fonction d'orienter les actions dans le domaine international sans forcément chercher à développer des partenariats.

## IV – DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES TROIS ANNÉES D'OPÉRATION

Pour l'ensemble des trois années de fonctionnement du FFQCD, dont la dernière s'est terminée en juillet 2008, 16 projets ont été financés sur un total de 33 projets soumis (voir en annexe le tableau des projets réalisés). Tous ces projets sont en lien avec les thématiques identifiées comme prioritaires et ont impliqué près d'une centaine de partenaires régionaux.

Au total, le MRI a investi 369 275 \$ et le MAEE 250 000 €. En considérant l'apport financier des collectivités territoriales et des autres opérateurs, on peut estimer que les sommes totales investies pour la coopération décentralisée entre la France et le Québec dans le cadre du FFQCD se sont élevées à au moins 1 M €, soit environ 1,6 M \$.

### 4.1 Le nombre de projets retenus et de projets déposés

- La première année

En 2005-2006, année expérimentale du Fonds, huit projets ont été reçus. Six ont été retenus et cinq ont été réalisés. Les deux projets refusés l'ont été notamment en raison du peu d'implication des décideurs et agents de développement économique régionaux. Quant au projet retenu et abandonné, le partenaire québécois a renoncé à poursuivre pour des raisons financières.

Les cinq projets retenus et réalisés étaient :

- 1. Valorisation des produits agroalimentaires bénéficiant d'une indication d'origine**  
Principaux partenaires : CRÉ de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Montérégie-Est / Conseil régional d'Aquitaine, Association des Régions européennes des produits d'origine
- 2. Persévérance scolaire et prévention du décrochage dans une perspective d'insertion professionnelle des jeunes**  
Principaux partenaires : CRÉ de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean / Conseils régionaux d'Aquitaine et du Nord-Pas-de-Calais
- 3. Initiative interrégionale pour un rapprochement franco-québécois des pôles d'excellence en environnement**  
Principaux partenaires : CRÉ du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord / Conseils régionaux du Nord-Pas-de-Calais, d'Aquitaine et de Poitou-Charentes
- 4. Métiers du tourisme : la mobilité internationale, tremplin vers l'emploi**  
Principaux partenaires : CRÉ du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine / Conseil régional Rhône-Alpes et la Réunion
- 5. Résidence itinérante au Québec**  
Principaux partenaires : L'Oeil de poisson (organisme artistique - Québec), Atelier Presse-Papier (organisme artistique - Trois-Rivières), Quartier éphémère (organisme artistique - Montréal), Ville de Québec / Mairie de Bordeaux, Conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées

➤ La deuxième année

En 2006-2007, sur 12 projets reçus, quatre ont été retenus et réalisés. Le comité de sélection a rejeté trois dossiers car ils relevaient de la recherche pure, deux autres car ils n'avaient pas de partenaires québécois, et deux autres encore car ils n'ont pu être complétés par les demandeurs. Le comité a en outre éliminé un projet pour lequel il a recommandé aux porteurs de l'approfondir davantage en vue d'une seconde présentation en 2007-2008.

Les quatre projets retenus et réalisés étaient :

**1. Résidence itinérante en France (phase 2)**

Principaux partenaires : Atelier Presse Papier, L'Œil de Poisson / ALaPlage (organisme artistique - Toulouse), Zébra 3 (organisme artistique – Bordeaux)

**2. Coopération commerciale, technologique et institutionnelle dans la filière des Produits de la mer**

Principaux partenaires : CRÉ de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord / Conseil général de Vendée et Conseil régional de Basse-Normandie

**3. Transfert de technologies en sciences de la vie – TransTechVie**

Principaux partenaires : Centre québécois de valorisation des biotechnologies (Québec), Pôle Québec Chaudière-Appalaches, Cité de la Biotechnologie (Laval) / Alsace BioValley, Pôle Innovations thérapeutiques Alsace, Entreprise Rhône – Alpes International (ERAI)

**4. Concertation des éco-industries franco-québécoises**

Principaux partenaires : CRÉ du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, de la Chaudière-Appalaches et de la Côte-Nord / Conseils régionaux de Poitou-Charentes et d'Aquitaine, Agence de développement de l'Alsace, ERAI

Les projets retenus ont été, en apparence, moins nombreux qu'en 2005-2006. Cependant, le projet « Concertation des éco-industries franco-québécoises » comprenait en réalité 11 sous-projets indépendants dont 8 ont été choisis pour le financement.

Deux des quatre projets retenus en 2006-2007 avaient été soutenus l'année précédente : le projet sur les éco-industries, qui était une suite fortement élargie du projet « Initiative interrégionale pour un rapprochement franco-québécois des pôles d'excellence », et le projet culturel portant sur les résidences itinérantes. Pour ce dernier projet, le partenaire français n'avait pas été en mesure, pour des raisons hors de son contrôle, d'accueillir ses vis-à-vis québécois l'année précédente.

➤ La troisième année

En 2007-2008, sur 13 projets présentés, sept ont été retenus. Le comité de sélection a rejeté un dossier car il relevait de la recherche pure, deux parce qu'il manquait un ou deux partenaires, deux autres en raison d'une qualité moindre et le sixième parce qu'il fut jugé très peu novateur.

Les sept projets retenus et réalisés sont :

**1. Ateliers franco-québécois sur les éco-industries**

Principaux partenaires : CRÉ de la Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord / Conseils régionaux de Poitou-Charentes, Alsace, Aquitaine, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais

**2. Produits de la mer II**

Principaux partenaires : CRÉ de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, École nationale des Pêches et de l'Aquaculture / Conseil général de la Vendée, Conseil régional de Basse-Normandie

### 3. **Rexecobois II**

Principaux partenaires : CRÉ du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine / Conseils régionaux d’Aquitaine, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes, Notabek

### 4. **TransTech-Vie 2007**

Principaux partenaires : Centre québécois de valorisation des biotechnologies (Québec), Pôle Québec Chaudières-Appalaches, Cité de la Biotechnologie (Laval) / Alsace Biovalley, Pôle Innovations Thérapeutiques Alsace

### 5. **Valorisation des biomolécules actives issues de la biomasse marine**

Principaux partenaires : Centre québécois de valorisation des biotechnologies (Québec), CRÉ de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord / Pôle Filière Produits Aquatiques, Pôle Mer Bretagne

### 6. **Développement social et territorial par le soutien aux familles**

Principaux partenaires : CRÉ de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine / Caisses d’allocations familiales des Deux-Sèvres (Poitou-Charentes) et de Haute-Vienne (Limousin)

### 7. **Relève des entreprises**

Principaux partenaires : CRÉ de la Chaudière-Appalaches, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Capitale-Nationale / Conseil régional de Poitou-Charentes, ERAI

Quatre de ces sept projets avaient été soutenus l’année précédente : le projet sur les éco-industries, celui sur les produits de la mer, celui sur le transfert de technologies en sciences de la vie et celui sur la construction bois. Ce dernier, Rexecobois II, faisait partie du projet 2006-2007 intitulé « Concertation des éco-industries franco-québécoises ».

## 4.2 Les partenaires impliqués

### *Au Québec*

Au fil des ans, les CRÉ ont été des partenaires privilégiés du Fonds côté québécois. Elles ont non seulement soutenu les projets soumis, mais en ont mené plusieurs également. En 2005-2006, elles ont été porteuses de quatre des cinq projets retenus et réalisés. En 2006-2007, c’était deux sur quatre et en 2007-2008, cinq sur sept. Au total, le Fonds a permis d’appuyer les actions de neuf CRÉ différentes. Celles de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, de la Capitale-Nationale, de la Chaudières-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent ont été particulièrement actives.

Le Fonds a également rejoint plusieurs autres partenaires provenant de différents milieux (économique, culturel, de la jeunesse et de l’enseignement). Dans l’ensemble, les 16 projets retenus et réalisés ont associé 34 partenaires québécois incluant les CRÉ.

Même si la nature des partenariats a toujours été renouvelée, les partenaires, eux, se sont plus ou moins diversifiés au fil des ans. En 2005-2006, 22 partenaires étaient impliqués dans les projets retenus et réalisés. En 2006-2007, le Fonds en rejoignait 12 dont six étaient nouveaux. L’année suivante, en 2007-2008, les nouveaux partenaires étaient au nombre de six sur un total de 16 partenaires impliqués.

Pour ce qui est des projets refusés et de celui qui a été abandonné, ils concernaient 37 partenaires dont 30 étaient différents de ceux impliqués dans les projets retenus et réalisés. Le Fonds a donc rejoint un grand total de 64 organismes différents, dont 12 CRÉ et 21 acteurs économiques. Les autres appartiennent à des milieux divers, principalement celui de l’enseignement (13 organismes). Les milieux culturel (9) et social (5) sont peu représentés.

## En France

Vingt-trois collectivités territoriales françaises ont sollicité le FFQCD. Sont intégrés dans ce décompte, les institutions qui sont directement l'émanation des Régions tels "Limousin Expansion" ou "ERAI" en Rhône-Alpes. Onze ont vu leurs projets retenus dont certaines à plusieurs reprises. Sur ces 11 collectivités territoriales, on recense 8 Conseils Régionaux, 1 Conseil Général et 2 villes.

Les projets soutenus ont impliqué des collectivités territoriales qui ont un fort potentiel économique, de recherche, d'innovation et qui disposent de ressources budgétaires suffisantes (voir le tableau ci-dessous). Les régions Rhône-Alpes et Aquitaine sont impliquées respectivement dans près de la moitié et du tiers des projets acceptés. Les villes de Bordeaux et Toulouse, les deux seules villes qui ont émergé, répondent à ces mêmes caractéristiques. Tous les projets présentés par les "grandes" collectivités territoriales n'ont, certes, pas été retenus, mais tous les projets soumis par des collectivités territoriales "moyennes" ou "petites" ont été refusés. À l'exception du Conseil Général de Vendée, aucune autre collectivité territoriale que les Régions n'a d'ailleurs bénéficié plus d'une fois du soutien du FFQCD.

Collectivités territoriales ayant sollicité le FFQCD

Régions	Départements	Villes et communautés de communes
CR Alsace	CG Vendée	Bordeaux
CR Aquitaine	<i>CG Gard</i>	Toulouse
CR Basse Normandie	<i>CG Pyrénées Atlantiques</i>	<i>Auzeville</i>
CR Midi-Pyrénées		<i>Bayonne</i>
CR Nord Pas de Calais		<i>Communauté d'agglomération de Nîmes</i>
CR Poitou Charentes		<i>Communauté de communes du Haut Jura-Arcade</i>
CR Réunion		<i>Communauté de communes SICOVAL (Midi Pyrénées)</i>
CR Rhône Alpes		<i>Communauté urbaine de Lyon</i>
<i>CR Franche Comté</i>		<i>Roubaix</i>
<i>CR Ile de France</i>		
<i>CR Limousin</i>		
<b>11 (dont 3 refusées)</b>	<b>3 (dont 2 refusés)</b>	<b>9 (dont 7 refusées)</b>

Les collectivités libellées en italique sur fond jaune ont sollicité le FFQCD sans avoir été retenues.

Au-delà des collectivités territoriales, ce sont au total 63 autres acteurs qui ont participé au FFQCD. De ce nombre, 33 opérateurs ont été impliqués dans les projets retenus. Ils se répartissent comme suit : 22 appartiennent au secteur économique ; 9 au secteur social et 2 ont des activités touchant à plusieurs types de domaines parmi lesquels figure l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ).

### 4.3 Le financement

Le financement du Fonds s'est articulé en fonction de certains principes :

- une égalité de financement du MRI et du MAEE ;
- une égalité de financement des collectivités territoriales françaises et québécoises ;
- un plafonnement à 50% de l'appui gouvernemental au financement des projets.

#### *L'égalité de financement du MRI et du MAEE*

Le MRI et le MAEE ont fourni un financement équivalent au FFQCD (369 275 \$ et 250 000 €). L'égalité du financement était assurée de façon globale et non par projets, ce qui a permis à chaque partie de moduler son soutien en fonction de ses intérêts spécifiques, mais toujours dans une perspective de développement des relations de coopération franco-québécoises.

L'allocation des sommes attribuées à chacun des projets par les deux gouvernements a connu des disparités croissantes au fil des ans, mais celles-ci s'expliquent essentiellement par l'écart des demandes financières formulées par les partenaires français et québécois.

En 2005-2006, sur 5 projets financés, tous l'étaient à quasi égalité par les deux gouvernements. L'année suivante, deux des quatre projets retenus connaissaient un écart de financement important (en moyenne 24 000 € ou 33 000 \$). En 2007-2008, cette situation a touché quatre des sept projets retenus. L'écart moyen de financement a été de 7 300 € ou 10 000 \$.

#### *L'égalité de financement des collectivités territoriales*

À l'image des gouvernements, l'implication financière des collectivités territoriales françaises et québécoises dans le cadre du FFQCD a été équivalente dans sa globalité et non pour chacun des projets. Selon le lieu où se déroulent les activités, la répartition des prises en charge entre les collectivités françaises et québécoises ne pouvait s'équilibrer. La plupart des projets nécessitaient également une participation des collectivités en temps et en nature, une implication que les critères du FFQCD ne retenaient pas.

Par ailleurs, les différences de structures politico-administratives entre la France et le Québec rendent difficiles, voire artificielles les comparaisons.

#### *Le plafonnement à 50 % de l'appui gouvernemental au budget des projets*

L'appui financier du MRI et du MAEE n'a jamais excédé 50 % du budget total d'un projet, l'implication financière des collectivités territoriales, à un niveau au moins égal aux sommes sollicitées auprès des gouvernements, ayant toujours été assurée. À cet égard, l'effet de levier du FFQCD est bien réel. Dans l'ensemble, l'apport des collectivités a même été supérieur à celui des gouvernements, soit parce que les collectivités devaient pallier au fait que les sommes octroyées par les gouvernements étaient parfois inférieures à celles demandées (l'écart est passé de 7 000 \$ en 2005-2006 à plus de 50 000 \$ en 2007-2008), soit parce que l'association de plusieurs collectivités permettaient de mobiliser davantage de moyens.

#### *Les autres sources de financement*

Dans la plupart des projets, des financements complémentaires ont été apportés par les opérateurs autres que les collectivités territoriales. En France, leur participation financière s'établit à près de 60 % du cofinancement des collectivités. Ce chiffre moyen masque en réalité de grandes disparités. En France, certains projets sont intégralement supportés par les collectivités territoriales et l'État, d'autres au contraire ne bénéficient pas de financement de la part de collectivités territoriales.

Le Fonds se voulait également un soutien complémentaire à celui offert par d'autres programmes gouvernementaux. L'absence de chevauchement a ainsi été valorisée au moment de l'analyse des projets. Du côté québécois, sept projets ont été appuyés même s'ils bénéficiaient d'un faible soutien financier provenant du gouvernement ou de l'un de ses organismes (OFQJ, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation (MAPAQ), ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) via une entente avec la ville de Québec). Cette souplesse a permis d'accueillir le projet « Résidence itinérante au Québec », sans quoi le Fonds n'aurait eu aucun projet culturel. Tout projet financé par la CPCFQ était toutefois exclu d'office.

#### **4.4 Les retombées**

Le soutien accordé par le FFQCD a largement permis le développement de réseaux d'échanges entre collectivités françaises et québécoises. Ces échanges ont touché de nombreux acteurs (34 du côté québécois et 44 du côté français), de même que différents domaines : les éco-industries, la persévérance scolaire, le transfert de technologies en sciences de la vie, l'art plastique, les métiers du tourisme, la commercialisation des produits de la mer, la construction bois, et d'autres encore.

La mise en place des partenariats s'est appuyée sur deux assises :

- les réseaux préexistants. Les réseaux de recherche ont joué dans ce cas un rôle de premier plan ;
- la valorisation de compétences complémentaires. Le Fonds a en effet accompagné la naissance de collaborations nouvelles, justifiées chaque fois par la volonté d'associer des complémentarités.

Les réseaux d'échanges se sont d'ailleurs également développés entre les collectivités québécoises et entre les collectivités françaises elles-mêmes. Elles ont été amenées à s'associer dans des domaines d'actions où elles valorisaient des compétences différentes. En cela, le Fonds a été un outil d'exploration de nouveaux champs de travail et de nouveaux modes de relations.

Le partage de connaissances et le développement de nouvelles pratiques sont une autre retombée des projets réalisés. Le projet de « Valorisation des produits agroalimentaires bénéficiant d'une indication d'origine » a permis, par exemple, à des professionnels et des institutions de partager leurs expériences en vue de développer les activités en milieu rural et de valoriser l'image des collectivités territoriales. Le projet sur la « Relève des entreprises » a permis aux collectivités participantes de confronter leurs politiques, de parfaire leurs outils et de développer collectivement des méthodes de travail, tandis que le projet « Transfert de technologies en sciences de la vie – TranstechVie » a conduit notamment au recensement des technologies en France et au Québec ainsi qu'à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques.

Soulignons également les projets touchant les éco-industries et les produits de la mer. La collaboration liée aux éco-industries a permis d'enrichir les façons de faire, de conclure une convention pour de nouveaux projets en agro-industries et de mener plusieurs recherches communes, notamment en construction bois. Les projets liés aux produits de la mer ont également conduit à des partenariats entre entreprises, ainsi qu'à des échanges entre institutions de formation.

Dans le domaine social, le projet sur « Les métiers du tourisme : la mobilité internationale, tremplin vers l'emploi », a permis de faciliter la concertation autour des besoins en matière d'emploi et d'insertion des jeunes. En matière culturelle, le projet « Résidence itinérante d'artistes au Québec et en France » a permis aux partenaires d'échanger leur savoir-faire et de tisser des relations prometteuses.

Plusieurs rapports de projets font état de collaborations qui se poursuivront au-delà des projets du FFQCD, sans compter les perspectives d'investissement réciproque. Les collectivités semblent voir dans le FFQCD un outil de promotion de leur territoire à partir des potentiels et des spécificités qu'elles peuvent développer. Pour les autres opérateurs, le FFQCD est avant tout un cadre d'échanges qui permet de mettre en place des partenariats dans un domaine d'activités prometteur.

### 5.1 Les thématiques prioritaires

Tous les projets retenus dans le cadre du FFQCD s'inscrivaient dans une des thématiques prioritaires ; il s'agissait d'un critère d'admissibilité (voir annexe 2 pour la liste des critères). Ces thématiques ont évolué au fil des ans en fonction des priorités convenues entre les premiers ministres de France et du Québec.

En 2005-2006, les cinq projets retenus étaient en lien avec les thématiques suivantes : le développement régional (2), la mobilité des jeunes professionnels, étudiants et universitaires (1), la culture (1) et le développement économique (1).

L'année suivante, il fut convenu de prioriser le rapprochement entre les pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence québécois, tout en maintenant un certain appui à d'autres projets socio-économiques et culturels structurants. Trois des quatre projets retenus furent en lien avec les pôles et créneaux, tandis que le quatrième touchait la culture. En 2007-2008, le développement territorial durable fut ajouté aux thématiques visées. Les sept projets retenus furent en lien avec les pôles de compétitivité / créneaux d'excellence (5) et le développement socio-économique (2).

Ces modifications apportées aux thématiques ont entraîné une évolution de la nature des projets présentés. Les projets concernant les pôles de compétitivité et créneaux d'excellence ont dominé les autres axes. Les projets à dimension sociale et culturelle sont demeurés minoritaires, voire quantitativement négligeable concernant les projets culturels.

### 5.2 L'appel à projets

Bien que les projets financés par le Fonds soient recensés, depuis sa deuxième édition, à l'intérieur de la programmation de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ) et qu'une partie du budget de la Commission y soit affectée, un appel à projets et un processus de sélection distincts de la CPCFQ ont été prévus pour le Fonds.

Contrairement à la CPCFQ, qui a un appel à projets sur deux ans, celui du FFQCD est annuel. Il est généralement lancé au début de février pour se clore au début de mai. Les organismes disposent ainsi de trois mois pour trouver les partenaires nécessaires au Québec comme en France, rassembler un financement de contrepartie et élaborer le contenu du projet conjoint.

Les organismes qui ont réussi à déposer un projet à l'intérieur de ce délai avaient souvent déjà des relations outre-atlantiques. Dans le cas contraire, le délai s'est avéré très court, voire impossible à respecter.

En France, les collectivités territoriales n'ont guère de temps pour rechercher une autre collectivité française, entamer avec elle une concertation pour définir un projet, construire une réponse en relation avec leurs partenaires québécois et identifier le volume des ressources à mobiliser pour honorer leur contribution. Il en est de même au Québec, même si les deux partenaires impliqués ne doivent pas nécessairement provenir de deux régions différentes. En effet, il arrive qu'un organisme québécois ait déjà des liens avec un ou des organismes français et songe alors à déposer un projet au FFQCD. La difficulté est d'intéresser un second partenaire québécois et parfois, un second partenaire français.

Cette recherche de partenaires, même avec l'aide de la DGQP et du CGF, a été très longue dans la plupart des cas. Certains, n'ayant pu y parvenir avant la fin de l'appel à projets, ont persévéré dans leur recherche et ont présenté un projet l'année suivante.

La contrainte de temps a une double conséquence : d'une part, elle explique le faible renouvellement des collectivités territoriales qui déposent des dossiers et d'autre part, elle favorise les collectivités et organisations qui ont déjà des relations transatlantiques et qui n'ont donc pas à identifier de nouveaux partenaires.

### **5.3 La durée des projets**

La durée souhaitée des projets était d'une année. Dans certains cas, les projets ont été reconduits à travers un nouveau financement. Les partenaires avaient alors démontré qu'un financement additionnel était nécessaire afin de finaliser leur projet ou que le prolongement du projet comportait des éléments nouveaux à valeur ajoutée. Cette dérogation s'est appliquée à 6 des 16 projets financés, toujours à la suite d'un nouvel appel à projets. L'importance de cette proportion témoigne du besoin d'une durée plus longue pour la réalisation du plein potentiel des projets.

### **5.4 La présentation des projets**

En 2005-2006, première année du Fonds, les partenaires français et québécois devaient transmettre par courriel leurs projets à la DGQP. Dans un esprit d'alternance, le CGF a reçu les projets l'année suivante. En 2007-2008, il fut demandé aux partenaires québécois de transmettre leurs projets au MRI et en copie conforme au MAMR. Les partenaires français devaient simultanément transmettre les mêmes documents au CGF.

En fonction des années, la DGQP, le CGF et/ou le MRI ont eu à obtenir les pièces manquantes aux dossiers. Un suivi étroit a été assuré à cet égard, car la majorité des dossiers présentés étaient incomplets. Le temps alloué pour ce faire pouvait aller de la fin de l'appel à projets jusqu'à la tenue de la rencontre du Comité de sélection, habituellement prévue en juin. Le délai a été apprécié des collectivités et autres opérateurs.

Il est à souligner, par ailleurs, que le montant des subventions demandées au FFQCD n'était pas toujours précisé dans les dossiers au moment de leur réception, particulièrement les deux premières années. Dans cet esprit, le formulaire de présentation des projets a régulièrement été révisé afin de faciliter la compréhension des exigences. L'imprécision budgétaire pourrait tenir également au fait que les collectivités ne connaissaient pas l'enveloppe dont elles pouvaient disposer pour les dépenses admissibles, lesquelles auraient pu à fortiori être encore plus précises. Seul le montant total du budget du FFQCD était connu.

La nécessité de fournir des lettres d'intention de la part des autres partenaires financiers a toutefois permis de connaître précisément le degré d'engagement des collectivités et autres opérateurs envers les projets.

### **5.5 Le Comité de sélection**

La sélection des projets a été effectuée par un comité franco-québécois. Du côté du Québec, il était composé de représentants du MRI, du Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et de la DGQP. Côté français, l'ARF, AECL et plusieurs directions du MAEE, la Mission économique ainsi que le CGF y ont pris part.

Ce comité a établi la liste finale des projets à soutenir. Il s'est réuni à la suite d'une première évaluation des projets, réalisée séparément par les deux parties. Tout au long du processus, la collaboration entre le MRI et le CGF a été constante.

Au terme des délibérations du Comité, le MRI a transmis les lettres de réponses aux chefs de projets québécois, conclu avec eux des conventions électroniques régissant les modalités de l'octroi de la subvention, et procédé à l'émission des chèques aux organismes concernés. Le CGF a fait de même auprès des chefs de projets français.

## **5.6 Les critères d'évaluation des projets**

Les projets soumis au terme de l'appel à projets ont été évalués à partir d'une grille élaborée conjointement par les deux gouvernements. Les projets étaient jugés en fonction de leur aspect novateur (p.ex. quant au contenu, aux façons de faire ou à l'originalité du partenariat), du soutien du milieu (appropriation et suivi par le milieu, potentiel de continuité hors FFQCD), de leur qualité (cohérence des moyens par rapport aux objectifs) et de leur contribution au développement des sociétés / importance des retombées (pertinence du projet au regard des régions, liens avec les thématiques du Fonds dont la coopération entre pôles et créneaux). Ces critères sont restés constants tout au fil des années, conférant une grande stabilité au positionnement du Fonds.

Pour la partie québécoise, la grille d'évaluation a été remplie simultanément par le MRI, la DGQP, le MAMR ainsi que par le ou les ministères sectoriels concernés. Les notes attribuées par chacun ont ensuite été compilées de façon à établir un classement préalable des projets et d'arrêter la position québécoise sur les projets à accepter ou non. La partie française a opéré de même façon.

Les délibérations du comité de sélection franco-québécois ont ensuite permis d'établir le classement final, en fonction des sommes allouées au FFQCD.

## **5.7 Le suivi des projets**

Le financement alloué aux projets était assorti de l'obligation de présenter un rapport comprenant les résultats du projet ainsi qu'un bilan financier. Tous les rapports des bénéficiaires québécois des deux premières années ont été reçus. Pour les projets 2007-2008, quatre rapports sur sept ont été reçus en date 28 août 2008 du côté québécois, les autres suivront prochainement. Plusieurs de ceux qui ont bénéficié d'un financement de la partie française n'ont pas remis leur rapport.

En France, la question du suivi se pose avec particulièrement d'acuité. Les documents fournis en fin de projet ont un caractère essentiellement administratif et financier. Certaines collectivités n'éprouvent aucune difficulté à suivre l'avancée des projets auxquels elles participent. Toutefois, la plupart déplorent un manque de visibilité et un manque de rigueur des acteurs qu'elles appuient, y compris des porteurs qui reconduisent leur demande d'une année à l'autre. Certes, cette question concerne au premier chef les collectivités territoriales françaises elles-mêmes. Toutefois, une réflexion commune sur ce thème peut être utile.

La constitution d'une base de données sur les sites d'AECL et du MRI, où figurent les projets retenus, est une première mesure qui nécessite d'être développée et complétée. Un formulaire standard de rapport de fin de projet pourrait, par exemple, être développé de façon à faciliter la reddition et la mise en valeur des résultats obtenus.

## VI – DIFFUSION DE L'INFORMATION

Chaque partie était responsable d'informer les partenaires potentiels sur son territoire de l'existence et des possibilités reliées au Fonds. Au Québec, le MAMR a joué un rôle majeur pour informer les CRÉ. Plusieurs tribunes ont été utilisées, notamment la Table Québec – Régions (TQR) et son comité technique. Les CRÉ ont ensuite agi comme relais de diffusion au sein des collectivités. L'Union des municipalités du Québec, ainsi que les directions régionales des ministères concernés, ont également été mis à contribution.

En France, le Fonds est connu de plusieurs institutions. Il l'est également de nombreux organismes. L'information sur son existence et son accès est largement diffusée, notamment par les organes de représentation des collectivités territoriales, tels que "Maire Info" (Dexia et AMF), et par diverses initiatives de la DGQP. AECL diffuse l'information auprès des acteurs de la coopération et de leur réseau, et le MAEE le présente sur son site Internet.

En revanche, les collectivités territoriales françaises, les Régions notamment, diffusent peu l'information sur l'existence du FFQCD auprès des autres niveaux de collectivités et des acteurs de leur territoire. Sans prendre le risque de vouloir exercer une tutelle sur les autres niveaux de décentralisation, elles constituent pourtant un relais qui pourrait avoir un fort effet de levier pour engager de nouvelles coopérations et valoriser les potentiels et compétences locales.

Les directions du MAEE en France expriment aussi une double attitude à l'égard du fonds. D'une part, les responsables soulignent l'intérêt de la mise en place du FFQCD pour inciter les collectivités territoriales à s'engager dans une coopération avec le Québec. Ils insistent sur l'innovation que représente son mode de fonctionnement quadripartite, sur sa souplesse d'accès lié à l'absence de prédétermination rigoureuse d'objet pour les projets, sur les décaissements directs faits auprès des collectivités territoriales. D'autre part, ils marquent une certaine distance vis-à-vis du fonds qu'ils situent en marge des politiques de coopération entre la France et le Québec.

Au-delà du MAEE, l'information sur le FFQCD est faible dans les autres ministères et services centraux de l'État. L'existence du FFQCD n'est pas toujours ignorée mais son objet, ses modalités, son contenu restent nébuleux, y compris pour ceux dont les domaines d'intervention pourraient contribuer à consolider les axes thématiques.

## VII– SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX CONSTATS ET DES VOIES À EXPLORER

Depuis son lancement, le Fonds s'est imposé comme un outil performant et fédérateur. Il a permis de susciter des projets interrégionaux innovants, portés par des collectivités territoriales tant françaises que québécoises, et ce, en lien avec des thématiques prioritaires. En cela, le Fonds a rencontré son objectif, conformément aux vœux des premiers ministres.

À travers sa programmation, le Fonds a principalement contribué au développement économique et au rapprochement entre les pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence québécois (9 projets sur 16). Il a su ainsi refléter l'importance qu'attachent les premiers ministres au développement économique et régional. Cependant, le Fonds n'a réussi à rejoindre que très peu le milieu culturel régional. En ce domaine, un seul projet, soutenu pendant deux ans, s'est réalisé.

Le fait d'exiger au moins quatre partenaires, provenant notamment de deux régions françaises et préférablement de deux régions québécoises, a certainement contribué à susciter des actions concertées et de nouveaux partenariats interrégionaux. Il s'agit là d'un trait fortement distinctif du Fonds par rapport à d'autres programmes. Cette exigence a toutefois engendré des difficultés certaines compte tenu du temps alloué pour présenter un projet. Au Québec, le croisement des critères liés aux partenaires et aux thématiques, jumelé aux conditions de dépôt et de durée des projets, a restreint le bassin potentiel de porteurs de projets. En France, une grande concentration des coopérations est observable au détriment des collectivités de plus petite taille. Un cycle biennal plutôt qu'annuel serait plus avantageux dans ces circonstances.

Une meilleure connaissance de l'existence du fonds et un meilleur suivi des projets retenus contribueraient également au renouvellement de la programmation du FFQCD et à la diversification des partenaires. À ce jour, aucun outil d'information ne présente le contenu des projets en cours ou les résultats obtenus dans le cadre des projets réalisés. Chaque projet réalise ses activités sans se nourrir de l'expérience des autres projets. Les résultats atteints et leurs retombées doivent être mieux connus.

Au niveau financier, retenons que l'apport des collectivités dépasse celui des deux gouvernements. Bien que ceux-ci aient alloué la totalité des sommes dédiées au Fonds, les projets jugés recevables auraient pu être financés de façon plus importante si les ressources avaient été supérieures. En dépit du fait que le Fonds ait été doublé en 2006, l'écart s'accroît d'année en année entre les sommes demandées et les sommes octroyées. En 2008-2009, les sommes demandées dans le cadre des projets déposés représentaient plus de deux fois les disponibilités budgétaires du Fonds. La décision des premiers ministres de majorer à nouveau le Fonds, jusqu'à 200 000 € pour chacune des parties en 2010, permettra certainement de couvrir davantage les besoins.

Dans l'ensemble des relations franco-québécoises, le FFQCD a donc permis d'innover en dégageant de nouveaux thèmes de coopération, ouvrant de nouveaux modes de relations, favorisant la participation d'acteurs divers. Il a été un complément incitatif pour engager des collectivités françaises et québécoises à nouer des coopérations décentralisées. Son fonctionnement quadripartite n'est pas étranger à ces résultats.

## VIII – PROPOSITIONS D'AJUSTEMENT

### PROPOSITIONS RELATIVES AU PROCESSUS

1. **Retenir une périodicité biennale pour l'appel à projets**, qui soit arrimée au calendrier de la CPCFQ. Cette mesure permettra de laisser aux collectivités davantage de temps pour la préparation et la réalisation des projets, tout en allégeant la gestion administrative;
2. **Prévoir, dans cet esprit, un appel à projets transitoire** qui serait lancé en février 2009 pour des projets qui se dérouleraient sur 18 mois (de juillet 2009 à la fin 2010), et le faire suivre, en avril 2010, d'un appel à projets biennal pour les années 2011 et 2012 ;
3. **Maintenir la souplesse adoptée dans le cadre de l'analyse des projets quant à l'implication possible et marginale de financements provenant d'autres sources gouvernementales**. Cette approche permettra de faciliter l'accueil de projets, notamment en matière culturelle ;
4. **Préciser davantage la grille d'analyse des projets**, tout en maintenant les critères d'évaluation, et **améliorer le formulaire de présentation** des projets ;
5. **Définir clairement les dépenses admissibles, tout en instaurant un plafond**. Cette mesure permettra de fournir une information plus précise sur la fourchette de cofinancement possible de la part des gouvernements ;
6. **Maintenir les exigences quant aux lettres d'appui et d'intention** exigées afin de garantir l'implication des collectivités.

### PROPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI DES PROJETS

7. **Lier une partie du financement des projets à la présentation d'un rapport d'étape et d'un rapport final** portant sur les résultats atteints et l'utilisation des sommes engagées ;
8. **Concevoir un formulaire standard pour ce type de rapport** ;
9. **Préparer et diffuser une brève note annuelle, récapitulative des actions engagées** et des méthodes mises en œuvre dans le cadre des divers projets retenus. Cet outil sera utile pour les collectivités territoriales qui émergent sur le FFQCD, mais aussi pour celles qui souhaitent déposer des projets.

### PROPOSITIONS RELATIVES AU PARTENARIAT ENTRE COLLECTIVITÉS FRANÇAISES

10. Du côté français, **permettre, dans certains cas, la présentation d'un projet soutenu par au moins deux collectivités d'une même région**. Cet assouplissement constitue en effet un facteur de dynamisation pour les collectivités "moyennes" et "petites" en ouvrant la porte à une coopération avec le Québec dans laquelle elle ne s'engagerait pas seules autrement ;
11. **Inciter les Régions à relayer l'information** sur le FFQCD auprès des collectivités et des acteurs de leur territoire.

### PROPOSITIONS RELATIVES À LA DIFFUSION

12. **Communiquer régulièrement sur le FFQCD**, notamment en direction des secteurs culturel et social et **ouvrir de nouveaux canaux de diffusion** (Conseils Économiques et Sociaux des Régions, grandes fédérations d'associations nationales, fédérations spécialisées);
13. **Impliquer encore davantage les CRÉ, Régions et autres collectivités** de façon à accroître, par leur intermédiaire, l'animation du milieu face au fonds ;
14. **Développer le contenu disponible sur le Fonds via les sites Internet du MRI, du CGF, du MAEE, de la DGQP et du MAMR**.

